



**Tourcoing**

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DCPAJI\_D2023\_0033

**Préemption d'un fonds de commerce  
Basilico & Co**

-----  
**Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**  
-----

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 214-1 et suivants,

Vu la délibération n°5 du 12 décembre 2013 relative à la délimitation du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat au sein de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 20°,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner réceptionnée en Mairie le 12 décembre 2022 relative à l'opération de cession du fonds de commerce dénommé « Basilico & Co » sis 15 rue de Tournai à Tourcoing (59200),

Considérant que par compromis de vente signé le 18 novembre 2022, Monsieur ALEO Franck et Madame WIELINGA Esther se sont engagés à céder le fonds de commerce susvisé à Monsieur POLAT Cuma,

Considérant le projet de reprise du fonds de commerce ;

Considérant que le fonds de commerce susvisé se situe à l'intérieur du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat délimité par délibération du Conseil Municipal,

Considérant l'uniformisation de l'offre culinaire en cours au sein du périmètre de sauvegarde ;

Considérant la volonté de la Ville de Tourcoing de maintenir une diversité de l'offre de restauration en centre-ville en adéquation avec les objectifs définis lors de l'instauration du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat,

Considérant la volonté de maintenir l'offre de restauration existante sur le site actuel ou d'avoir un type de restauration peu représenté ou absent du centre-ville ;

Considérant qu'en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal sur le fondement de l'article L. 2122-22, le Maire peut « exercer (...) le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme »,

## DECIDONS

**ARTICLE 1** : De préempter le fonds de commerce dénommé « Basilico & Co » sis 15 rue de Tournai à Tourcoing (59200) pour un prix de 60 000 euros (soixante mille euros) hors frais de notaire.

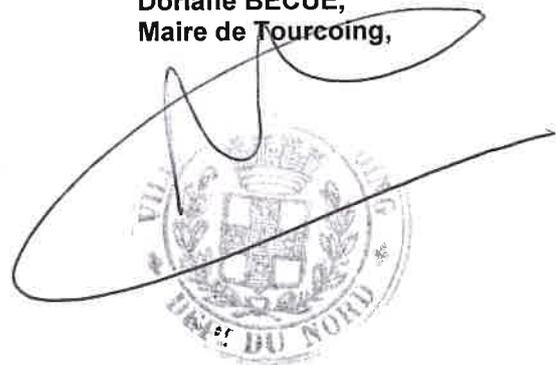
**ARTICLE 2** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorière pour information.

**ARTICLE 3** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.  
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.  
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 31 JAN. 2023

Doriane BECUE,  
Maire de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : 31 JAN. 2023

Publié sur le site interne de la Ville le : 31 JAN. 2023

TOURCOING - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI\_D2023\_0033 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 31/01/2023

Objet : Décision de préemption - Basilico and Co

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 31/01/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI\_D2023\_0033 - D\_cision de pr\_emption - Basilico and Co.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230131-DAJI\_D2023\_0033-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 31/01/2023

